

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 172

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, M. Aubert, M. Decool, M. Fasquelle, M. Gaymard, Mme Grosskost,
M. Hetzel, M. Lurton, M. Marc, M. Salen, M. Straumann et M. Vitel

ARTICLE 3

Substituer à l'alinéa 4 les deux alinéas suivants :

« a) À la première phrase du I, les mots : « deux régions contiguës » sont remplacés par les mots : « une région, lorsqu'ils sont limitrophes, » ;

« a bis) À la fin de la même phrase, les mots : « d'une région qui lui est limitrophe » sont remplacés par les mots : « de la région concernée. » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet sous-amendement propose de garder pour le déplacement d'un département entre deux régions, l'accord du département et de la région d'accueil.